



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1336

Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Villeurbanne/le Rize et la Ville de Lyon/musée d'histoire de Lyon-Gadagne pour l'élaboration d'un parcours urbain gratuit sur la notion de frontière entre Lyon et Villeurbanne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1336 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE / LE RIZE ET LA VILLE DE LYON / MUSEE D'HISTOIRE DE LYON-GADAGNE POUR L'ELABORATION D'UN PARCOURS URBAIN GRATUIT SUR LA NOTION DE FRONTIERE ENTRE LYON ET VILLEURBANNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La ville de Villeurbanne a été désignée « Capitale française de la culture » pour 2022.

Dans ce cadre, le Rize, institution culturelle villeurbannaise organise une programmation festive et gratuite incluant un festival « Explorons nos patrimoines », qui proposera au public 22 parcours urbains.

Le Rize et Gadagne souhaitent travailler ensemble afin d'élaborer un de ces parcours urbains.

Ce parcours aura pour objectif d'interroger la notion de frontière entre Lyon et Villeurbanne.

Pour ce faire, les équipes des services médiation des deux établissements travailleront de concert afin de définir le contenu de cette activité et d'en assurer la médiation auprès du public.

Une fois, le contenu du parcours construit et validé, 4 occurrences minimum se tiendront le week-end :

- en mars, avril, mai et/ou juin 2022 ;
- En septembre ou octobre 2022, lors du festival « Explorons nos patrimoines » organisé par le Rize (du 17/09/22 au 16/09/22).

Cette activité sera proposée gratuitement au public.

Les objectifs de cette collaboration sont à la fois de renforcer les liens entre deux institutions culturelles de territoire et de favoriser le croisement de leurs publics.

En conséquence, le Rize et la ville de Lyon- Gadagne souhaitent formaliser cette collaboration à travers une convention de partenariat culturel.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, premier paragraphe :

- lire :

« La ville de Villeurbanne a été désignée « Capitale **française** de la culture » pour 2022. »

- au lieu de :

« La ville de Villeurbanne a été désignée « Capitale **européenne** de la culture » pour 2022.»

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat culturel établie entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et la Ville de Villeurbanne/Le Rize est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET